



Communiqué de presse

Vous souhaitez créer une association ?

Avec « compteasso.service-public.fr », c'est possible en quelques clics.

Vous souhaitez créer une association ? C'est maintenant possible en quelques clics sur « compteasso.service-public.fr ». Dorénavant, vous pouvez procéder en ligne à la déclaration de création de votre association.

Grâce à la démarche e-crédation, vous bénéficiez :

- d'une **démarche plus rapide et plus fiable** (des contrôles de saisie vous accompagnent tout au long de votre démarche en ligne, la qualité de votre dossier est davantage sécurisée),
- d'un **espace confidentiel de stockage**, porte-documents permettant de joindre directement les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier dématérialisé,
- du **suivi de l'avancement de votre dossier** sur un tableau de bord,
- de la **réception dématérialisée**, sur votre compte association, **du récépissé** une fois l'association enregistrée.

Retrouvez cet espace sur : <http://www.vaucluse.gouv.fr/spip.php?article1974>

Contacts presse :

Préfecture : Service Départemental de Communication Interministérielle :

Sophie PARISOT-MARIANI : tél : 04 88 17 80 40

sophie.parisot-mariani@vaucluse.gouv.fr

Karine COSTES : tél : 04 88 17 80 41

karine.costes@vaucluse.gouv.fr